

# LA FACTURATION MENSUELLE AU RÉEL\*



Vous pourrez payer exactement  
ce que vous avez consommé

Énergies Services Lavour Pays de cocagne

## LE SERVICE

**Avec la facturation mensuelle au réel, vous réglez ce que vous avez réellement consommé.**

Votre facture est émise tous les mois sur votre Espace Client et est automatiquement prélevée le 10 du mois suivant.

## LES AVANTAGES



**UNE GESTION SIMPLIFIÉE** : vous économisez du temps de gestion administrative, et n'avez aucun risque d'oubli ou de retard de paiement.



**UNE VISIBILITÉ SUR VOTRE BUDGET** : vous êtes informé à l'avance de la date et du montant du prélèvement.



**UN SERVICE GRATUIT** : associé à votre contrat de fourniture d'énergie.



**LIBERTÉ** : possibilité d'arrêter ce mode de paiement à tout moment.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Avec la **facturation au réel mensuelle**, vous recevez chaque mois une facture basée sur votre consommation réelle d'électricité. Ainsi, **vous ne payez que ce que vous avez consommé**, sans avance ni régularisation ultérieure.

Attention, si vous utilisez le chauffage électrique, vos factures seront naturellement plus élevées en hiver qu'en été.

Cette option se distingue de la mensualisation, qui répartit le coût de votre consommation annuelle sur 10 mois, avec une régularisation en octobre en fonction de votre consommation réelle.

Tous vos index sont relevés par télé-opération une fois par mois, vous n'avez donc pas à vous inquiéter des relèves !

\* Offre réservée aux clients équipés d'un compteur communicant, ayant souscrit à la facture électronique et ayant opté pour le paiement par prélèvement.

